Travail, organisations et professions

ECTS
6 crédits

Présentation

DESCRIPTION

Le cours est articulé en deux parties :

• Professions de santé et organisation hospitalière (12 séances de 1h30)
Le cours portera sur les professions de santé et hospitalières. Il abordera les principaux groupes professionnels que sont les médecins, les infirmières, ainsi que les aides-soignants. Seront également envisagés les personnels administratifs, tels que les cadres et les secrétaires ; ainsi que le rôle croissant des patients et de leurs familles dans l'organisation du travail hospitalier. Chacun de ces groupes sera abordé avec une approche socio-démographique permettant de réfléchir à l'influence des variables tel que l'âge et le genre.

• Les professions de l'ordre : Métiers, identités et valeurs
(12 séances de 1h30)
L'ensemble du cours sera préalablement rapporté à la question de la fabrique de l'ordre social et aux notions de sécurité et d'autorité dans les sociétés occidentales, dans un contexte de demandes sociales et de durcissement institutionnel en la matière, et face aux menaces intérieures ou internationales. On s'attachera, au moyen de travaux empiriques et de données statistiques, à analyser les modalités spécifiques de construction hiérarchisée et de socialisation des identités militaires (des motivations initiales aux souffrances, désenchantements et défections en passant par la question de la féminisation) et des conditions particulières d'exercice d'un métier exigeant disponibilité, mobilité et sacrifices, ultimes parfois. Le cours s'attachera également à la question de l'ordre public qu'assure au quotidien le travail des policiers, mais aussi aux missions de surveillance remplies par les vigiles et les sociétés de sécurité privées, et plus généralement à la « biopolitique » liée à la capillarisation du pouvoir dans l'ensemble du corps social et à ses principales institutions.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Informations non contractuelles. Les formations sont proposées sous réserve d'accréditation ministérielle délivrée tous les 5 ans.
Dernière mise à jour le 07 octobre 2025